



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

France Télévisions

Question au Gouvernement n° 830

Texte de la question

SANCTIONS CONTRE UN JOURNALISTE

M. le président. La parole est à M. Christian Kert, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Christian Kert. Je souhaite tout d'abord dire à M. le ministre de l'intérieur que les ficelles qu'il utilise pour répondre aux questions sur le maintien de l'ordre sont tellement grosses que l'on ne sait s'il s'agit de simple culot ou d'inconscience ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Ma question s'adresse à Mme la ministre de la culture. Cette semaine, un professionnel reconnu de l'information télévisuelle va jouer sa carrière sur un coup de dés.

Ce journaliste, qui appartient à la rédaction de France 3, a révélé par un reportage en caméra cachée le scandale du " mur des cons " bâti au sein même du syndicat de la magistrature pour caricaturer des personnalités de tous horizons professionnels, mais essentiellement classées ou supposées de droite. Que n'aurait-on dit si l'on avait trouvé un mur de cette nature dans une association proche de l'opposition !

Il a d'ailleurs fallu que nous criions notre indignation ici même pour que Mme Taubira finisse par réagir.

M. Yannick Moreau. Très bien !

M. Christian Kert. Le comble : c'est un syndicat de journalistes CGT qui a demandé à la direction de France Télévisions de sanctionner leur confrère, lequel pourrait seulement se voir reprocher, sur le plan professionnel, de ne pas avoir réservé sa découverte à l'une des chaînes publiques !

Qu'un syndicat de journalistes veille à protéger un syndicat de magistrats en dit long sur le mépris dans lequel on tient la lumière de la vérité et de la liberté dans les arcanes qui vous servent ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et UDI.*)

Vous, madame la ministre, dont l'honneur, plus que tout autre de vos collègues, parce que vous êtes ministre de la culture, est de défendre la liberté d'expression et donc d'information, aurez-vous le courage dans cette affaire d'être la garante de cette liberté ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. Merci. La parole est à Mme la ministre de la culture et de la communication.

Mme Aurélie Filippetti, *ministre de la culture et de la communication*. Monsieur le député, la liberté de la presse est une valeur fondamentale, et la ministre de la culture et de la communication que je suis en est la garante. Néanmoins, de quoi s'agit-il dans cette affaire ? Ce journaliste fait aujourd'hui l'objet d'une procédure disciplinaire diligentée par la direction de France Télévisions. À aucun moment, le Gouvernement n'est intervenu dans cette procédure, ni pour la demander, ni pour l'exiger. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. S'il vous plaît ! Écoutez la fin de la réponse !

Mme Aurélie Filippetti, *ministre*. L'interventionnisme en matière d'audiovisuel public, c'était vous !

L'interventionnisme en matière de liberté de la presse - ou plutôt de non-respect de la liberté de la presse - c'était vous ! C'était, il est vrai, il n'y a pas si longtemps...

Sur quels fondements ce journaliste fait-il donc l'objet d'une procédure disciplinaire ? Pas sur les moyens qu'il aurait utilisés pour tourner ces images, ni sur le fait même qu'il les ait tournées, puisqu'elles ont été diffusées par le service public, France 2 comme France 3.

Mme Claude Greff. Vous valez mieux que cela ! Répondez vraiment à la question !

Mme Aurélie Filippetti, *ministre*. La direction de France Télévisions, entreprise publique de l'audiovisuel, et qui mérite à ce titre d'être respectée, reproche aujourd'hui à ce journaliste de ne pas avoir respecté les termes du

contrat qui le lie à elle. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

Il aura donc toute liberté de se défendre au cours de cette procédure disciplinaire en expliquant la raison pour laquelle il a choisi de donner ces images non pas en priorité à son entreprise, mais à un site internet concurrent du service public de la télévision.

En tant que ministre responsable du suivi du service public de la télévision, je suis attentive à ce que les journalistes du service public travaillent réellement pour le service public, notamment quand ils ont des informations importantes ou intéressantes à communiquer.

M. Guy Geoffroy. C'est fou !

Mme Aurélie Filippetti, *ministre*. Quant à l'indépendance de l'audiovisuel, vous examinerez bientôt un projet de loi sur l'indépendance du CSA. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et écologiste.*)

Données clés

Auteur : [M. Christian Kert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 830

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 mai 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [15 mai 2013](#)